



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC, RAMACKERS
Excusée : Mme FORBIN

PV du 11 mars 2025

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

DEROGATIONS – SAISON 2024/2025 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 24 et 25 mai 2025, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE – MODIFICATION DE MATCH

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

Par ailleurs, toute demande de modifications de matchs (changement de date, et/ou d'horaire, et/ou d'installation) doit être saisi via l'application Footclubs sous peine de sanction (cf. annexe financière).

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

(Epreuves Autres compétitions, Edition et extractions, rencontres, feuille de match 1 exemplaire PDF, Sélectionner une ou plusieurs poules et la date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



ATTENTION

Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat : amende de 500.00 € pour toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) sur les 3 dernières rencontres : amende de 500.00 € pour toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de RIS ORANGIS

Fermeture du terrain de Champrosay du mercredi 9 octobre 2024 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de PARAY VIEILLE POSTE

Fermeture du terrain Jean Bouin du mardi 19 novembre 2024 jusqu'à nouvel ordre.

Courriel de la Mairie de LISSES

Fermeture des terrains en herbe du Complexe sportif Stéphane Diagana du 11 janvier 2025 jusqu'à nouvel ordre.

Courriel de COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Fermeture du stade Babin à LA NORVILLE et du stade Faillu à EGLY les jours fériés en 2025.

Arrêté Municipal de la Mairie de QUINCY SOUS SENART

Fermeture du stade Maurice Perraguin du dimanche 5 janvier 2025 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie d'EVRY COURCOURONNES

Fermeture du terrain en herbe du stade du Bord du Lac du jeudi 23 janvier 2025 au lundi 31 mars 2025 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de MAROLLES EN HUREPOIX

Fermeture du stade Norbert Batigne du samedi 26 avril 8 heures au lundi 28 avril 2025 12 heures.

Arrêté Municipal de la Mairie de CERNY

Fermeture du terrain de football du samedi 8 mars au dimanche 23 mars 2025 inclus.



COUPES

Tirage le 11 mars 2025 à 18h30
Au District Institut Gaston VILLADIER

Clubs Présents : ARPAJONNAIS RC, BALLANCOURT FC, DOURDAN SPORTS, EPINAY ATHLETICO FC, LINAS MONTLHERY ESA, MNVDB FC, MORANGIS CHILLY FC, PORT. BRETIIGNY, VIGNEUX FC, RIS ORANGIS US.

1/4 de finale

- Seniors Essonne, Seniors District, CDM, Vétérans, +45 ans, U18 et U16 à jouer le 23/03/2025
- U14 et U15 F à 8 à jouer le 22/03/2025
- Seniors F à 11 et U18 F à 8 à jouer le 29/03/2025

1/2 finale (date butoir 01/05/2025)

- Seniors Essonne, Seniors District, CDM, Vétérans, +45 ans, U18 et U16 à jouer le 20/04/2025
- U14, Seniors F à 11, U18 F à 8 et U15 F à 8 à jouer le 19/04/2025

Rencontres : 1/4 de finale

Seniors Essonne

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	GRIGNY US 1	IGNY AFC 1
2	FLEURY 91 FC 2	MORANGIS CHILLY FC 1
3	LINAS MONTLHERY ESA 2	ARPAJONNAIS RC 1
4	BRUNOY FC 1	SAVIGNY FOOT CO 1

Seniors District

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	MORANGIS CHILLY FC 3	TREMLIN FOOT 1
2	ORSAY BURES FC 2	ST GERMAIN LES ARPAJON 1
3	ST MICHEL FC 91 2	ATHIS MONS USO 1
4	IGNY AFC 3	VAL YERRES CROSNE 3

CDM

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	VILLABE ETS	MORSANG SUR ORGE FC
2	DOURDAN SPORTS	PORT. BRETIIGNY
3	VILLEMOSSEON FC	LONGJUMEAU FC
4	PORT. ULIS	VAL YERRES CROSNE

Vétérans

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	EVRY FC 2	PAYS LIMOURS ENTENTE
2	ST GERMAIN LES ARPAJON	VERRIERES LE BUISSON
3	MASSY 91 FC	BONDOUFLE AMC
4	BALLAINVILLIERS AS	VIRY CHATILLON ES

+45 ans

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	MNVDB FC	MONTGERON ES
2	TIGERY AS	ATHIS MONS USO
3	BREUILLET FC	IGNY AFC
4	MORANGIS CHILLY FC	WISSOUS FC

U18

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	GRIGNY US	STE GENEVIEVE FC
2	EVRY FC	RIS ORANGIS US
3	FLEURY 91 FC	VAL YERRES CROSNE
4	DOURDAN SPORTS	LINAS MONTLHERY ESA

U16

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	BRETIGNY FCS 2	EPINAY SUR ORGE SC
2	MASSY 91 FC	VIGNEUX CO
3	LINAS MONTLHERY ESA	RIS ORANGIS US
4	BALLANCOURT FC	ST MICHEL FC 91

U14

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	EVRY FC	MASSY ACADEMY
2	BRETIGNY FCS	ARPAJONNAIS
3	BRUNOY FC	GRIGNY US
4	RIS ORANGIS US	EPINAY ATHLETICO FC

Séniors F à 11

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	BOISSY FC 91	ST MICHEL FC 91
2	FLEURY 91 FC 2	ATHIS MONS USO
3	TROIS VALLEES FC	EVRY FC
4	MENNECY CS	ETAMPES FC

U18 F à 8

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	PAYS LIMOURS ENT	STE GENEVIEVE FC 2
2	VIGNEUX FCO	SACLAS MEREVILLE US
3	TROIS VALLEES FC 2	DOURDAN SPORTS
4	VERRIERES LE BUISSON	VILLABE ETS



U15 F à 8

Match N°	Club Receptif	Club Visiteur
1	VILLABE ETS	BOISSY FC 91
2	JANVILLE LARDY ASL	ATHIS MONS USO 2
3	BONDOUFLE AMC	ARPAJONNAIS
4	ETAMPES FC	STE GENEVIEVE FC 2

Rencontres : 1/2 finale (pour toutes les catégories)

Match N°	Club Receptif	Club Visiteur
1	Vainqueur Match N° 1	Vainqueur Match N° 2
2	Vainqueur Match N° 4	Vainqueur Match N° 3

Calendrier prévisionnel des prochains tours des Coupes :

	1/4	1/2	Finales
Seniors Essonne	23/03/2025	20/04/2025 DB 01/05/2025	14/05/2025
Seniors District	23/03/2025	20/04/2025 DB 01/05/2025	11/05/2025
Vétérans	23/03/2025	20/04/2025 DB 01/05/2025	11/05/2025
+ 45 ans	23/03/2025	20/04/2025 DB 01/05/2025	11/05/2025
CDM	23/03/2025	20/04/2025 DB 01/05/2025	11/05/2025
U18	23/03/2025	20/04/2025 DB 01/05/2025	10/05/2025
U16	23/03/2025	20/04/2025 DB 01/05/2025	10/05/2025
U14	22/03/2025	19/04/2025 DB 01/05/2025	10/05/2025
Seniors F à 11	29/03/2025	19/04/2025 DB 01/05/2025	07/06/2025
U18 F à 8	29/03/2025	19/04/2025 DB 01/05/2025	07/06/2025
U15 F à 8	22/03/2025	19/04/2025 DB 01/05/2025	07/06/2025

Rappel :

A partir des seizièmes de finale, les clubs dont les équipes sont encore qualifiées en coupe L.P.I.F.F. devront présenter une équipe (article 4.4 du règlement de la Coupe de l'Essonne Seniors, article 4.5 du règlement des Coupes de l'Essonne U18 et U14 et Article 4.6 du règlement de la Coupe de l'Essonne U16).



COUPE DE L'ESSONNE : Défraiement des arbitres

Pour les matchs de Coupe de l'Essonne, lorsqu'il y a trois arbitres officiels désignés, l'imputation des frais d'arbitrage se répartit de la façon suivante :

- Les frais d'arbitrage pour l'arbitre central et l'assistant 1 sont à la charge du club recevant
- Les frais d'arbitrage pour l'assistant 2 sont à la charge du club visiteur

RAPPEL IMPORTANT :

En Coupe, les frais d'arbitrage seront débités sur le compte club. Aucun club ne doit payer directement l'arbitre.

COUPES ESSONNE FEMININES

FMI NON PARVENUES du 1^{er} mars 2025

U15 F à 8

Match n° 53172982 * PAYS LIMOURS ENT 1 / ARPAJONNAIS RC 1

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 8 mars 2025 à 12h09.

Amende réglementaire à PAYS LIMOURS ENT pour transmission tardive.

Match n° 53172986 * RIS ORANGIS US 1 / ATHIS-MONS USO 2 * U15 F à 8

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Amende réglementaire à RIS ORANGIS US pour feuille de match incomplète (manque l'annexe feuille de match).

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 18 mars 2025.

Seniors F à 11

Match n° 53172921 du 5 mars 2025

BOISSY FC 91 1 / PALAISEAU US 1

Courriel de PALAISEAU US en date du 4 mars 2025 à 19h43 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de PALAISEAU US 1.

Amende réglementaire à PALAISEAU US pour forfait coupe.

L'équipe de BOISSY FC 91 1 est qualifiée pour le tour suivant.

Match n° 53268409 du 29 mars 2025

FLEURY 91 FC 2 / ATHIS-MONS USO 1

En raison d'une rencontre de Coupe Paris pour les deux équipes de FLEURY 91 FC à cette date, la rencontre est avancée au mercredi 26 mars 2025 à 20h00, sous réserve de l'éclairage.



FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 8 MARS 2025

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 18 mars 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 53121579 * STE GENEVIEVE FC 2 / BRUNOY FC 1 * U15 F à 8 * Poule A

Match n° 53121624 * PARAY FC 1 / BONDOUFLE AMC 1 * U15 F à 8 * Poule B

Seniors F à 11 * D1

Match n° 29719351 * EVRY FC 1 / ST MICHEL FC 91 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 18 mars 2025.

Seniors F à 11 * D1

Match remis du 25 janvier 2025 à jouer le 10 mai 2025

BOISSY FC 91 1 / EVRY FC 1

Match remis du 22 février 2025 à jouer le 12 avril 2025

BOISSY FC 91 1 / ST MICHEL FC 91 1

Demandes de changement d'horaire via Footclubs

ETAMPES FC 1 / BOISSY FC 91 1

EVRY FC 1 / ST MICHEL FC 91 1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (organisation des rencontres), sous réserve de l'éclairage.

U15 F à 8

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

BOISSY FC 91 1 / BRETIGNY FCS 1 * Poule A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

ST MICHEL FC 91 2 / ETAMPES FC 2 * Poule B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (organisation des rencontres).



COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

Match n° 53172660 du 16 février 2025

VAL YERRES CROSNE 3 / VIRY CHATILLON ES 2 * District

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements du 27 février 2025

Ladite Commission dit match perdu à l'équipe de VIRY CHATILLON ES 2.

L'équipe de VAL YERRES CROSNE 3 est qualifiée pour le tour suivant.

Match n° 53268319 du 23 mars 2025

FLEURY 91 FC 2 / MORANGIS CHILLY FC 1 * Essonne

En raison d'une rencontre de championnat R1 pour FLEURY 91 FC 2 le 22 mars 2025, la rencontre est avancée au mercredi 19 mars 2025 à 20h00, sous réserve de l'éclairage.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 2 MARS 2025

D5/B

Match n° 28883322 * LISSOIS FC 3 / TROIS VALLEES FC 2

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 18 mars 2025.

FMI NON PARVENUES DU 9 MARS 2025

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 18 mars 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 28609848 * BALLAINVILLIERS AS 1 / VIGNEUX FCO 1 * D3/B

Match n° 28612791 * EVRY COURCOURONNES 2 / MORSANG SUR ORGE FC 2 * D5/D

D3/B

Match n° 28609851 * LINAS MONTLHERY ESA 3 / IGNY AFC 3

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

2^{ème} avertissement et amende réglementaire à LINAS MONTLHERY ESA pour absence de la tablette.

TI 72h du 9 mars 2025 à jouer à une date ultérieure

EPINAY ATHLETICO FC 1 / ETAMPES FC 1 * D2/A



TI 72h du 9 mars 2025 à jouer le 20 avril 2025

DRAVEIL FC 2 / ST GERMAIN SAINTRY 1 * D2/B

MNVDB FC 2 / ATHIS-MONS USO 1 * D4/B

Demandes de changement de terrain via Footclubs

ORSAY BURES FC 1 / EVRY FC 1 * D1

AIGLE FERTOISE 2 / ORSAY BURES FC 3 * D5/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

BRUNOY FC 1 / BREUILLET FC 2 * D3/A

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs

SAVIGNY FOOT CO 2 / DRAVEIL FC 2 * D2/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème d'organisation), sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

EPINAY SUR ORGE SC 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1 * D2/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème d'organisation), sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

EVRY COURCOURONNES 1 / COUDRAYSIEN FC 1 * D3/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème de vestiaires), sous réserve de l'éclairage.

Match n° 28598808 du 9 mars 2025

SAVIGNY FOOT CO 1 / PAYS LIMOURS ENT 1 * D1

Demande de SAVIGNY FOOT de changement d'horaire et de terrain via Footclubs le 6 mars 2025.

Accord de PAYS LIMOURS ENT.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à SAVIGNY FOOT CO pour demande tardive.

Match n° 28609421 du 9 mars 2025

BRUNOY FC 1 / MONTGERON ES 1 * D3/A

Demande de BRUNOY FC de changement d'horaire et de terrain via Footclubs le 5 mars 2025.

Accord de MONTGERON ES.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à BRUNOY FC pour demande tardive.

Match n° 29203253 du 9 mars 2025

ST MICHEL FC 91 3 / BALLANCOURT FC 2 * D5/C

Lecture FMI.



La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de BALLANCOURT FC 2.
Amende réglementaire à BALLANCOURT FC.

Match n° 28612620 du 16 mars 2025

LISSOIS FC 3 / VILLEBON SPF 1 * D5/B

Arrêté Municipal de fermeture des terrains en herbe de LISSES.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUES DU 9 MARS 2025

D1

Match n° 28613471 * PECQUEUSE AS 5 / LONGJUMEAU FC 5

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 18 mars 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 28613472 * VAL YERRES CROSNE 5 / ARPAJONNAIS RC 6

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D2

Match n° 29731054 * SERMAISE FC 5 / ST MICHEL FC 91 5

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 18 mars 2025.

TI 72h du 9 mars 2025 à jouer à une date ultérieure

VILLABE ETS 5 / LES LUSITANIENS 5 * D2

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

ST CHERON ES 5 / PLATEAU SACLAY ES 5 * D2 du 1^{er} mai 2025 (remis) avancé au 23 mars 2025

Accord de la Commission.



Match n° 29731050 du 9 mars 2025

FONTENAY VICOMTE FR 5 / ATHIS-MONS USO 6 * D2

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe d'ATHIS-MONS USO 6.

Amende réglementaire à ATHIS-MONS USO.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 8 MARS 2025

D3/B

Match n° 28619111 * EVRY FC 3 / JANVILLE LARDY ASL 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 18 mars 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D4/A

Match n° 29437206 * PORT. RIS ORANGIS 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 18 mars 2025.

D4/C

Match n° 29437469 * MONTGERON ES 2 / SUD ESSONNE 1

Lecture du rapport du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 18 mars 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI.

TI 72h du 8 mars 2025 à jouer le 12 avril 2025

EPINAY ATHLETICO FC 1 / COURCOURONNES FC 1 * D2/A

Demande de changement de terrain via Footclubs

VAL YERRES CROSNE 2 / MASSY 91 FC 3 * D3/D

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

VILLABE ETS 3 / MONTGERON ES 2 * D4/C

Accord de la Commission.



Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

ST GERMAIN SAINTRY 1 / LINAS MONTLHERY ESA 3 * D3/C

Accord de la Commission.

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs et courriel de FLEURY 91 FC

JANVILLE LARDY ASL 1 / FLEURY 91 FC 3 * D3/B du 15 mars 2025 avancé au 13 mars 2025 à 18h30

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs

VAL YERRES CROSNE 1 / ARPAJONNAIS RC 1 * D1

ETAMPES FC 2 / IGNY AFC 1 * D3/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (organisation des rencontres).

Match n° 29437339 du 8 mars 2025

MORSANG SUR ORGE FC 1 / BOISSY FC 91 1 * D4/B

Demande de MORSANG SUR ORGE FC de changement d'horaire via Footclubs le 5 mars 2025.

Accord de BOISSY FC 91.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à MORSANG SUR ORGE FC pour demande tardive.

Match n° 29437468 du 8 mars 2025

ST VRAIN-SO VERTOIS 1 / DOURDAN SPORTS 2 * D4/C

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de DOURDAN SPORTS 2.

Amende réglementaire à DOURDAN SPORTS.

Match n° 28619367 du 8 mars 2025

ST GERMAIN LES ARPAJON 1 / GRIGNY US 3 * D3/D

Lecture FMI.

Courriel de ST GERMAIN LES ARPAJON.

La Commission demande un rapport à l'arbitre de la rencontre ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 18 mars 2025.

Match n° 29437343 du 15 mars 2025

MNVDB FC-VILLEJUST 2 / MORSANG SUR ORGE FC 1 * D4/B

Demande de MNVDB FC de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 16h00.

CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUES DU 8 MARS 2025

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 18 mars 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).



La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 53151144 * RIS ORANGIS US 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1 * D1/A

Match n° 53151172 * EVRY FC 2 / ULIS CO 1 * D1/B

Demande de changement d'horaire via Footclubs

LINAS MONTLHERY ESA 1 / RIS ORANGIS US 1 * D1/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (U14 R2 à 16h00).

Match n° 53151145 du 15 mars 2025

EPINAY ATHLETICO FC 1 / VAL YERRES CROSNE 1 * D1/A

Demande de VAL YERRES CROSNE de changement de date et d'horaire via Footclubs.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 15 mars 2025.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 9 MARS 2025

D3/B

Match n° 28618337 * MORSANG SUR ORGE FC 1 / FLEURY 91 FC 3

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 18 mars 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

TI 72h du 9 mars 2025 à jouer le 23 mars 2025

DRAVEIL FC 1 / MENNECY CS 3 * D3/B

VILLABE ETS 2 / SAVIGNY FOOT CO 2 * D4/A

DRAVEIL FC 2 / EPINAY ATHLETICO FC 1 * D4/C

Demande de changement de terrain via Footclubs

SOISY SUR SEINE AS 1 / MILLY GATINAIS FC 1 * D3/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

EPINAY SUR ORGE SC 3 / STE GENEVIEVE FC 2 * D4/B

Accord de la Commission.



Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs

EPINAY SUR ORGE SC 2 / GIF SFOC 1 * D3/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (organisation des rencontres).

Demande de changement d'horaire via Footclubs

ATHIS-MONS USO 1 / BIEVRES AC 1 * D4/C

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (occupation des terrains).

Demande de changement d'horaire via Footclubs

JANVILLE LARDY ASL 1 / PLESSIS PATE ES 1 * D4/D

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (horaire particuliers).

Demande de changement d'horaire via Footclubs

PALaiseAU US 2 / ARPAJONNAIS RC 1 * D2/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match U16 R3), sous réserve de l'éclairage.

Match n° 28618245 du 9 mars 2025

MONTGERON ES 1 / LISSOIS-ITTEVILLE 1 * D3/A

Lecture FMI.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe de LISSOIS-ITTEVILLE 1 entraînant le forfait général.

Amende réglementaire à LISSOIS FC.

Les frais d'arbitrage sont à la charge de LISSOIS FC (art. 17.1 du RSG du DEF).

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements pour suite à donner (obligations équipe Seniors et 2^{ème} année d'infraction pour le club d'ITTEVILLE AS).

Match n° 29436714 du 9 mars 2025

BONDOUFLE AMC 1 / MONTGERON ES 2 * D4/B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de MONTGERON ES 2.

Amende réglementaire à MONTGERON ES.

Match n° 28618070 du 16 mars 2025

GRIGNY US 2 / EPINAY SUR ORGE SC 1 * D2/A

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 28618159 du 16 mars 2025

MNVDB FC 1 / MASSY 91 FC 2 * D2/B

Demande de MNVDB FC de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 14h00.

Match n° 29436852 du 16 mars 2025

EVERY FC 4 / SUD ESSONNE 1 * D4/C

En raison de deux rencontres à la même heure, la Commission programme la rencontre à 14h00.



COUPE ESSONNE U18

Match n° 53268338 du 23 mars 2025

GRIGNY US 1 / STE GENEVIEVE FC 1

Courriel de GRIGNY US.

En raison d'une rencontre de championnat R3 pour GRIGNY US à cette date, la rencontre est avancée au mercredi 19 mars 2025 à 20h00, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 53268339 du 23 mars 2025

EVRY FC 1 / RIS ORANGIS US

En raison d'une rencontre de championnat R3 pour EVRY FC à cette date, la rencontre est avancée au mercredi 19 mars 2025 à 20h00, sous réserve de l'éclairage.

CHAMPIONNAT U18

TI 72h du 9 mars 2025 à jouer le 13 avril 2025

MNVDB FC 1 / VAL YERRES CROSNE 2 * D1

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

EPINAY SUR ORGE SC 1 / VILLEBON SPF 1 * D3/C

Accord de la Commission.

Match n° 29449652 du 9 mars 2025

VIRY CHATILLON ES 2 / ARPAJONNAIS RC 2 * D3/B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe de VIRY CHATILLON ES 2 entraînant le forfait général.

Amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES.

Match n° 29436293 du 9 mars 2025

SAVIGNY FOOT CO 2 / ST GERMAIN SAINTRY 1 * D3/C

Courriel de ST GERMAIN SAINTRY en date du 7 mars 2025 à 15h59 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de ST GERMAIN SAINTRY 1.

Amende réglementaire à ST GERMAIN SAINTRY.

Match n° 28617711 du 16 mars 2025

ST MICHEL FC 91 1 / EVRY FC 2 * D1

Demande de ST MICHEL FC 91 de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 14h00.

Match n° 28617798 du 16 mars 2025

EVRY FC 3 / DOURDAN SPORTS 1 * D2/A

Demande d'EVRY FC de changement d'horaire via Footclubs.



Refus de DOURDAN SPORTS.

La Commission maintient la rencontre à 12h00.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 9 MARS 2025

D2/A

Match n° 28614068 * PORT. ULIS 1 / SOISY SUR SEINE AS 1

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 18 mars 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

TI 72h du 9 mars 2025 à jouer le 23 mars 2025

MNVDB FC 1 / PORT. RIS ORANGIS US 1 * D2/A

Match remis du 9 février 2025 à jouer le jeudi 8 mai 2025

PECQUEUSE AS 1 / LISSOIS FC 1 * D3/A

Match remis du 23 février 2025 à jouer le 27 avril 2025

EVRY FC 2 / MORANGIS CHILLY FC 2 * D2/A

Demande de changement de terrain via Footclubs

BRUNOY FC 2 / DOURDAN SPORTS 1 * D3/B

Accord de la Commission.

Match n° 28614157 du 9 mars 2025

MILLY GATINAIS FC 1 / BALLAINVILLIERS AS 1 * D2/B

Courriel de MILLY GATINAIS FC en date du 5 mars 2025 demandant un changement de terrain.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à MILLY GATINAIS FC pour non-utilisation de Footclubs.

Match n° 28614159 du 9 mars 2025

BREUILLET FC 1 / APCSS 91 1 * D2/B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe d'APCSS 91 1.

Amende réglementaire à APCSS 91.

Match n° 28616972 du 9 mars 2025

LISSOIS FC 1 / BONDOUFLE AMC 1 * D3/A

Réception d'une feuille de match papier.



Lecture de la feuille de match.
Courriel de BONDOUFLE AMC.
La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de LISSOIS FC 1.
Amende réglementaire à LISSOIS FC.

Match n° 28613807 du 16 mars 2025

FLEURY 91 FC 2 / BENFICA YERRES 1 * D1

Demande de FLEURY 91 FC de changement de date via Footclubs.
Refus de BENFICA YERRES.
Refus de la Commission.

L'équipe de BENFICA YERRES 1 a déjà une rencontre le 23 mars 2025 et les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 16 mars 2025.

Match n° 28616981 du 30 mars 2025

SO VERTOIS 1 / VAL YERRES CROSNE 1 * D3/A

Demande de SO VERTOIS de changement de date via Footclubs.
Accord des deux clubs.
Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 30 mars 2025.

+45 ANS

FMI NON PARVENUES DU 9 MARS 2025

Poule A

Match n° 29434496 * VIGNEUX FCO 4 / FLEURY 91 FC 4

Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.
Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Poule F

Match n° 29435271 * BOUSSY-QUINCY FC 4 / MASSY 91 FC 5

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 18 mars 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72h du 9 mars 2025 à jouer le 23 mars 2025

BERGERIES AS 4 / SOISY SUR SEINE AS 5 * Poule E

TI 72h du 9 mars 2025 à jouer le 13 avril 2025

AIGLE FERTOISE 4 / EVRY FC 4 * Poule F



Demande de changement de terrain via Footclubs

LES VIEUX DU FOOT 4 / PALAISEAU US 4 * Poule B

Accord de la Commission.

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

ATHIS-MONS USO 4 / ETAMPES FC 4 * Poule C du 30 mars 2025 avancé au 27 mars 2025 à 20h00

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 29435034 du 9 mars 2025

AOP CORBEIL 4 / LISSOIS FC 4 * Poule E

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe de LISSOIS FC 4 entraînant le forfait général.

Amende réglementaire à LISSOIS FC.

Match n° 29435275 du 16 mars 2025

AIGLE FERTOISE 4 / BOUSSY-QUINCY FC 4 * Poule F

Arrêté Municipal de fermeture du terrain de CERNY.

La Commission reporte la rencontre au 27 avril 2025.

Match n° 29434500 remis au 27 avril 2025

FLEURY 91 FC 4 / MNVDB FC 4 * Poule A

Demande de changement de date et de terrain via Footclubs.

Refus de la Commission, terrain occupé par un match vétérans.

La Commission maintient la rencontre le 27 avril 2025.

+55 ANS

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

EPINAY SUR ORGE SC 6 / VILLEBON SPF 6 * Poule B du 25 mai 2025 avancé au 6 avril 2025

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.